**DREETS/DRIEETS/DEETS/DDETOUDDETS-PPDEXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX**

## Chères et chers collègues,

|  |
| --- |
| **Vos candidat.e.s CGT** |
| **1 À remplir** |
| **2** |
| **3** |
| **4** |
| **5** |
| **6** |
| **7** |
| **8** |
| **9** |
| **10** |
| **11** |
| **12** |
| **13** |
| **14** |
| **15** |
| **16** |
| **17** |
| **18** |
| **19** |
| **20** |

## Ces nouvelles élections interviennent dans un contexte de poursuite à marche forcée des restructurations libérales des services de l’État avec, en pleine crise sanitaire, la réforme de l’Organisation Territoriale de l’État qui a conduit à la création de ces nouvelles directions.

## L’objectif est bien de créer un cadre facilitant la réduction des effectifs et le démantèlement de nos missions. La prise de contrôle du ministère de l’intérieur sur nos moyens de fonctionnement à travers les secrétariats généraux communs en est le pilier.

***Refusons ledémantèlement de nosservicesetdenotrestatut!***

## Elle apparaît également comme l’un des prémices au « projet stratégique pour l’administration territoriale de l’État 2022-2025 » visant à restreindre à nouveau les missions et à donner un pouvoir accru aux préfets qui vont pouvoir organiser et contrôler les directions interministérielles comme ils le souhaitent.

## Ces élections ne permettront pas à elles seules de faire cesser cette politique mais elles pourront signifier notre opposition en tant qu’agents et permettre à des élu·es de la combattre à l’intérieur des instances pour reconstruire une fonction publique au service du progrès social.

***AVEC LE BULLETIN DE VOTE CGT***

* Vous agissez pour la défense et le développement des missions et l’augmentation des moyens
* Vous défendez vos conditions de travail et de vie au travail
* Vous refusez les politiques de l’encadrement d’individualisation et de mise en concurrence, les pratiques harcelantes, vous refusez les inégalités et les décisions arbitraires
* Vous renforcerez un syndicat de proximité, implanté dans les services avec des militant.es disponibles, qui privilégient l’action de terrain et qui rendent compte de leurs actions

## Le comité social (CSA) de proximité remplace désormais le comité technique et le CHSCT.

* *L’augmentation des effectifs et la titularisation des contractuel.les ;*
* *L’harmonisation par le haut des règlements intérieurs ;*
* *L’harmonisation par le haut de l’action sociale ;*
* *Le maintien de la compétence de l’État sur toutes nos missions;*
* *Le maintien du rôle de pilote et de coordination de la DR, notamment dans le champ accueil, hébergement, insertion ;*
* *L’opposition à la déshumanisation des relations professionnelles ;*
* *La réintégration des missions des SGC au sein des services, sur site et en relation directe avec les agent.es ;*
* *l’arrêt des pratiques harcelantes, des politiques d’objectifs (individuels et collectifs) et de mise en concurrence ;*
* *Une organisation du travail respectueuse des vies personnelles et des libertés individuelles (en particulier dans le cadre de mise en œuvre du télétravail) ;*
* *L’opposition au forfait-jour et la prise en compte de toutes les heures supplémentaires ;*
* *L’égalité en matière de primes accessoires, l’égalité de rémunération, la proposition systématique par la direction pour la promotion des agent·es en fin de grade ou en fin de carrière*
* *L’égalité professionnelle, la lutte contre les violences sexistes et les violences sexuelles ;*
* *Un plan de lutte contre toutes les discriminations légalement prohibées, à l’embauche et en cours de carrière ;*
* *la mise en œuvre de l’ensemble des dispositifs liés à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ;*
* *La liberté d’expression et d’action des agent·es ;*

## Il est consulté sur la mise en œuvre au niveau local des orientations ministérielles.

## Il intervient dans l’établissement du règlement intérieur. Il donne son avis ou est informé sur l’organisation – ou la réorganisation - et le fonctionnement des services, la politique de dématérialisation, l’évolution des effectifs et des postes, la mise en œuvre du télétravail, la définition de la politique sociale, les règles présidant à l’attribution des primes et sur la formation.

## Il agit en matière d’égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

## Santé, sécurité et conditions de travail

## Le résultat de ce scrutin déterminera également le nombre de mandaté.es CGT à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (FSSCT) instituée au sein du CSA.

## Sur ce terrain, la CGT s’engage à faire des propositions et à, le cas échéant, mener des enquêtes sur les conditions de travail, la prévention des risques professionnels, l’aménagement des locaux, le télétravail, les accidents de service et des maladies professionnelles ou encore en matière de risques psychosociaux (RPS)

## Aujourd’hui, voter CGT, c’est voter pour des représentant.es proches de vous, qui interviendront au sein du C.S.A. et de sa formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail et se battront sur des questions qui nous concernent toutes et tous , notamment pour :

* *L’augmentation des effectifs et la titularisation des contractuel.les ;*
* *L’harmonisation par le haut des règlements intérieurs ;*
* *L’harmonisation par le haut de l’action sociale ;*

**Sitesinternets:**

[https://www.snass-cgt.fr](http://www.snass-cgt.fr/)

<http://cgt-tefp.fr/>

<https://www.cgt-ccrf.net/>

[https://www.centrale](http://www.centralefinancescgt.fr/)fi[nancescgt.fr/](http://www.centralefinancescgt.fr/)

***Un syndicat présent et actif dans les services***

***Les militant.es CGT sont présent.es au quotidien dans les services pour vous défendre. Ils et elles sont disponibles et à l’écoute, en capacité de répondre aux questions techniques et de vous informer, de privilégier l’action de terrain avec l’ensemble des agent.es***